

Compte rendu du déroulement de l'assemblée générale de l'UNION des AS du 15 mars 2011

1. Le rapport moral

Président de l'UNION des AS depuis la démission de *François Diaferia*, Alain Lesur a ouvert la séance en précisant tout d'abord l'objet et les caractéristiques de l'UNION. Puis il a rappelé que l'UNION des AS est l'interlocuteur unique vis-à-vis de l'AD Isère Drac Romanche qu'elle finance à hauteur de 25 % de son budget.

Poursuivant, Alain Lesur a tenu à remercier les services préfectoraux, la DDT, les services du contrôle et de la légalité et la Trésorerie Municipale de Grenoble pour la qualité de l'aide qu'ils apportent à l'UNION des AS dans son fonctionnement journalier.

Suite à la demande d'adhésion de l'AS Romanche Aval, Alain Lesur a enfin déclaré que les 13 Associations syndicales membres de l'UNION devaient délibérer, dans les meilleurs délais, sur les nouveaux statuts modifiant le périmètre et le fonctionnement financier de l'UNION.

Il a enfin remercié les présidents d'AS et les délégués particulièrement investis depuis deux ans pour le bon fonctionnement de l'UNION et s'est dit persuadé que les nouveaux délégués élus ce jour sauront amplifier la dynamique en marche pour conforter l'image des AS afin de leur garantir un avenir mérité.

2. Le rapport financier

Président de la commission des finances et appels d'offres de l'UNION des AS, François Busi a ensuite pris la parole pour établir un bilan financier des années 2009 et 2010.

L'année 2009 a été une année de transition, sans grand mouvement financier : aucune charge de personnel car le transfert n'a été effectif qu'au 1^{er} janvier 2010, pas de frais de fonctionnement.

- Recettes 2009 (appels de fonds aux AS) : 680 219.00 €
- Dépenses 2009 : 538 790 € pour le contingent AD et 33 679 € pour le fonds de réserve.

Pour 2009, l'excédent est de : 107 750 €

L'année 2010 fut plus riche en mouvements financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'UNION règle les salaires, les charges sociales ainsi que tous les frais de fonctionnement des AS. Le recrutement d'un nouveau technicien s'est déroulé via, dans un premier temps, la signature d'un contrat avec une agence de travail temporaire. Au niveau des frais de fonctionnements, François Busi a établi la liste des dépenses réglées (*carburant, péage, fournitures administratives, frais d'envoi, aménagement des bureaux, frais de travaux électriques et informatiques, maintenance, location des copieurs, assurance, achat ordinateurs, petits matériels, frais d'études, le contingent de l'AD ainsi que le fonds de réserve*).

- Recettes 2010 (appels de fonds aux AS) : 1 224 904,86 €.
- Dépenses 2010 : 1 111 680.93 €
 - Salaires et charges sociales : 237 106,60 €
 - Agence de travail temporaire : 32 375 €
 - Véhicules : 11 106 €
 - Contingent AD : 466 940 €
 - Fonds de réserve AD Isère Drac Romanche : 50 000 €
 - Frais de fonctionnement divers : 314 153,33 €

Pour 2010, l'excédent est de : 116 223.93 €

En réponse à Jean-Claude Vollery-Thomas représentant l'AS de Bresson à Saint-Ismier, qui souhaitait savoir pourquoi les dépenses ont doublé, François Busi a précisé que l'année 2009 était une année de mise en place alors que, en 2010, l'arrivée du personnel dans l'UNION a engendré des dépenses de fonctionnement importantes dus aux transferts des anciens contrats prévalant au sein de l'AS Drac Isère et de l'AS de Comboire à l'Echaillon. En réponse à Gilbert Rey président du Syndicat Unique de l'Oisans, Alain Lesur a précisé que l'effectif de l'UNION est de 11 salariés : 3 conducteurs de travaux, 7 secrétaires et 1 responsable administratif.

3. Election des titulaires et suppléants au syndicat de l'UNION

L'assemblée générale devait également s'exprimer sur l'identité des membres titulaires et suppléants du syndicat de l'UNION. Aucune nouvelle liste n'ayant été déposée, la liste proposée par Alain Lesur (envoyée en même temps que la convocation à l'AG) a été adoptée à main levée et à l'unanimité des 30 personnes présentes ou représentées.

4. Délibération pour la modification statutaire

Alain Lesur a précisé que l'arrêté préfectoral reconnaissant l'AS Romanche Aval comme un nouveau membre de l'AD Isère Drac Romanche était paru. Par contre, l'arrêté préfectoral relatif à son adhésion à l'UNION des AS ne paraîtra qu'après que les 13 autres AS membres de l'UNION auront envoyé à la DDT une délibération notifiant l'acceptation du principe de cette adhésion. Pour cela, les statuts de l'UNION devaient être modifiés. La modification a été adoptée à main levée et à l'unanimité des 30 personnes présentes ou représentées.

Alain Lesur a informé Serge Gros, président de l'AS Romanche Aval et présent dans la salle, que l'UNION ne ferait pas d'appel de fonds auprès son AS pour l'année 2011. En réponse, Serge Gros a remercié l'assemblée générale pour cette initiative et ajouté que, pour une nouvelle AS à peine constituée, il était rassurant d'être aidée par l'UNION (contingent AD, secrétariat, conducteur de travaux).

*

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance a été levée à 16 h.

*